



**En réponse à l'article du Canard Enchaîné (4/12/2013) intitulé :**

**« Les oiseaux sont au courant. Quand les défenseurs de la nature se vendent à EDF »**

05-12-2013

**1/ Sur le fond de l'article :**

La LPO et ses associations membres travaillent avec les industriels de l'éolien conformément à l'approche et aux principes explicités en (3).

La LPO Hérault a joué son rôle d'expert naturaliste sur le Causse d'Aumelas en identifiant les risques que font peser les éoliennes sur les espèces présentes. La LPO Hérault réalise, pour le compte de l'exploitant et conformément à la réglementation, le suivi environnemental des éoliennes. La LPO Hérault a retrouvé des cadavres de faucons crécerellettes et de busards cendrés tués par les éoliennes et la LPO Hérault demande à l'exploitant de corriger ces dysfonctionnements au plus vite. Divers échanges de courrier, dont un recours gracieux auprès du préfet de l'Hérault le prouvent.

La LPO Hérault est rémunérée pour son travail. C'est ainsi qu'elle peut s'appuyer sur des salariés compétents, capables d'enrichir les expertises en faveur de la biodiversité.

Des naturalistes se sont formés à la LPO et certains d'entre eux poursuivent leur parcours professionnel en intégrant le secteur privé ou public. Et si leur choix personnel reste libre, la LPO se réjouit de constater que des écologues de qualité soient intégrés au sein de ces structures afin de mieux prendre en compte le respect de la nature.

En revanche, la LPO Hérault est opposée à la construction de nouvelles éoliennes à Aumelas... contrairement à ce que l'article laisse penser.

**2/ Sur le traitement du dossier des éoliennes d'Aumelas par la LPO Hérault :**

La LPO Hérault n'existait pas en 2001 (création du groupe LPO en 2003, puis de l'association locale en 2006). Elle n'a donc pas pu réaliser les expertises naturalistes à l'époque. Les premières éoliennes ont été construites en 2006.

Les risques potentiels concernant le Faucon Crécerellette ont été identifiés dès 2008 par la LPO malgré une littérature très rare sur ce sujet et une très faible fréquentation de la zone d'étude par les Faucons. La population Héraultaise de Faucons Crécerellettes augmentant fortement les années suivantes et utilisant de plus en plus régulièrement le Causse d'Aumelas, La LPO Hérault a demandé la mise en place d'un suivi environnemental dédié aux recherches de collisions en 2010.

Ce suivi se poursuit depuis lors, la LPO Hérault comptabilisant les 13 cas connus fin 2013.

Ainsi, suite à la découverte des 2 cas de mortalité en 2011, une étude a été mise en œuvre entre la LPO Hérault et la société EDF-EN afin :

- De préciser la compréhension de l'impact évolutif de ces éoliennes sur cette espèce ;
- De préciser les connaissances sur l'exploitation évolutive du causse par les crécerellettes ;
- D'engager des mesures de régulation des éoliennes pour réduire voire supprimer les incidences de ce parc sur l'espèce grâce notamment aux résultats de l'étude ciblée citée ci-dessus.

Elle rend compte des découvertes macabres aux services de l'état en charge du contrôle (DREAL LR), ainsi qu'à l'exploitant. Les résultats sont également communiqués aux acteurs naturalistes (dont le groupe Busards...) et aux membres du Comité de pilotage du Plan National d'Action Faucon Crécerellette.

Ainsi, la LPO Hérault, fait part, pour chaque découverte de cadavre d'espèce sensible, d'un rapport complet à la Direction Régionale de l'environnement (contenant notamment une déclaration à l'ONCFS pour constat et procès-verbal de déposition ; une autopsie vétérinaire dont un examen radiologique des cadavres...).

Ne se satisfaisant pas de ce constat, la LPO Hérault a demandé à l'exploitant de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour maîtriser cette mortalité. C'est ainsi qu'un système inédit en France a été installé sur deux éoliennes pilotes afin de tester son efficacité. Le DTBird est basé sur un système de vidéo surveillance HD qui émet un signal d'effarouchement lorsque des oiseaux sont détectés, ce système prometteur doit encore faire ses preuves sur l'ensemble des éoliennes (seules deux éoliennes, les plus meurtrières, sont équipées pour le moment). Elle travaille également à la mise en œuvre d'un système de régulation favorable aux chauves-souris.

Par ailleurs, au-delà des multiples demandes, prises de positions et alertes auprès des Collectivités, Institutions, Opérateur N2000 locaux, etc..., la LPO Hérault, appuyée par la LPO France, a demandé au Préfet de l'Hérault, responsable au titre des installations classées du bon fonctionnement des éoliennes, de mettre en demeure l'exploitant d'agir efficacement pour faire cesser ces mortalités. Sans réponse de sa part, la LPO Hérault et la LPO France ont déposé un recours gracieux sur le même thème, recevant cette fois-ci une réponse encourageante mais non suffisante.

**La LPO Hérault et la LPO France poursuivent leurs actions pour qu'à terme ces parcs éoliens ne soient plus impactants pour les rapaces et les chauves-souris du Causse d'Aumelas. Elles étudient toutes les possibilités, y compris juridiques pour contraindre l'exploitant à stopper ces mortalités.**

### **3/ Sur l'approche de la LPO et de ses associations locales du dossier « éolien » en général**

Par principe, la LPO est favorable au développement de l'énergie éolienne en tant qu'énergie renouvelable.

En revanche, elle ne soutient pas les projets qui impactent l'avifaune remarquable et les chiroptères.

Cet engagement amène la LPO à être particulièrement exigeante quant à la qualité de la planification, des études d'impacts et des suivis. Elle se retourne également vers la justice (par ex : la victoire récente en Corse contre un parc éolien menaçant les Gypaètes Barbus) lorsqu'un projet est jugé dangereux pour les oiseaux et/ou les chauves-souris.

Elle a constitué un référentiel technique national visant à alimenter les acteurs associatifs naturalistes, les administrations et les acteurs privés sur les méthodes, techniques et publications scientifiques. Elle anime depuis 2006 le programme national éolien-biodiversité avec ses partenaires ADEME, MEDDE, SER-FEE. Elle rassemble tous les trois ans les experts de cette thématique lors d'un séminaire national de trois jours dont le dernier (les 29,30 et 31 octobre 2013 à Nantes) a rassemblé plus de 220 personnes durant trois jours. De nombreuses informations sont ainsi partagées sur le site internet « [www.eolien-biodiversite.com](http://www.eolien-biodiversite.com) »

Consciente des impacts écologiques des grandes infrastructures telles les routes, autoroutes, lignes électriques... **la LPO s'engage plus particulièrement à accompagner le développement des éoliennes en France afin que celles-ci ne soient pas un facteur supplémentaire de perte de biodiversité.** La transition énergétique ne pouvant se faire au détriment des oiseaux ou des chauves-souris.

*L'ensemble des éléments évoqués ci-dessus illustre, par un cas particulier, combien ce sujet est complexe, même pour les meilleurs limiers du Canard Enchaîné dont nous respectons par ailleurs le travail.*